

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 14 septembre 2011

sous la Présidence de Monsieur Adriano FRANSCINI

Préavis 09/2011 Création d'une unité d'accueil (UAPE) pour écoliers au collège de Fontanettaz

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N°09/2011 du 27 juillet 2011,
- vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.00, destiné à lui permettre de procéder à l'aménagement et à la mise en conformité des locaux pour la création d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) au collège de Fontanettaz et de couvrir les frais d'exploitation pour l'année 2011 ;
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'accepter l'inscription aux budgets communaux 2012 et suivants des montants tels que décrits sous point 3.2.6, comme incidences financières sur le budget de fonctionnement (couverture de déficit) de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse.

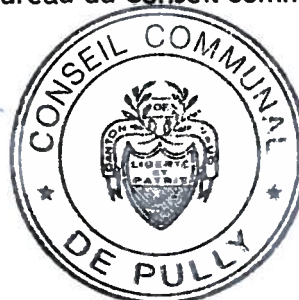
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Adriano FRANSCINI



Jacqueline VALLOTTON